

Communiqué du 12/02/2015

## CTM du 11 février 2015

## Déclaration de la FNECFP-FO

Mesdames, messieurs,

Ce CTM est le premier qui procède des résultats des élections professionnelles du 4 décembre dernier

Il ne vous surprendra pas que, concernant Force Ouvrière, nous ferons entendre dans cette instance les revendications qui précisément nous ont valu une progression significative.

Nous réaffirmons donc ici notre volonté de voir retirer le pacte de responsabilité, qui plus que jamais s'avère un marché de dupes qui ne fera que remettre en cause davantage les services publics, nos rémunérations, la protection sociale et détruira encore plus d'emplois dans le secteur privé au travers de la diminution de la commande publique.

L'année 2014 aura certes été une excellente année pour les dividendes des actionnaires, mais c'est aussi une année record pour l'augmentation du chômage, avec 190000 chômeurs de plus. L'argumentation gouvernementale selon laquelle, notamment avec le projet de loi Macron, il faut pouvoir licencier plus facilement pour embaucher demain, est aussi irréaliste que scandaleuse. L'école est affichée comme une priorité, mais la réalité sur le terrain, c'est la dégradation, avec un manque dramatique de remplaçants dans le 1<sup>er</sup> degré qui conduit tous les syndicats parisiens à demander aujourd'hui le recours immédiat à la liste complémentaire Nous vous demandons de répondre positivement à leur demande.

Les DHG annoncées dans les établissements pour la rentrée 2015 confirment le manque de postes. L'allocation différenciée des moyens, outre le fait qu'elle supprime les règles égalitaires, n'est qu'une politique de redéploiement, qui renforce encore les difficultés là où elle se traduit par une amputation de moyens. L'école n'est pas épargnée par l'austérité.

La prétention du gouvernement de bloquer pour 7 ans, ou plus, nos rémunérations est absolument sans précédent. Ce qui est à l'œuvre, c'est la paupérisation des agents publics ! C'est pourquoi nous répétons ici que notre première revendication est l'augmentation des salaires. Cette situation nécessite une réaction rassemblant les salariés du secteur public comme du secteur prive, c'est la raison pour laquelle notre congrès confédéral a arrêté le principe d'une grève interprofessionnelle contre l'austérité.

Nous avons de plus des questions précises sur lesquelles nous souhaiterions dès à présent avoir des réponses.

Nous ne nous étendrons pas sur l'ensemble de la réforme territoriale, qui mène à la fragmentation de la République en baronnies.

Mais la presse a fait état d'une réunion qui s'est tenue hier, 10 février, en vue d'avancer vers la fusion des académies de Lille et Amiens. Le schéma « Une région, une académie » est décrit comme (je cite) « le plus probable » afin de s'adapter aux compétences accrues des régions en matière d'Education.

Le confirmez-vous ? La décision est-elle prise ? Chacun comprend que cela aurait des conséquences majeures sur l'Education et son caractère national, sur les statuts et les affectations, sur les services rectoraux et les postes. Nous demandons donc une réponse.

... /...

La ministre a annoncé 11 mesures sur la « mobilisation de l'école pour les valeurs de la République » ainsi que la tenue d'assises.

Rappelons ici notre attachement à la loi de 1905 de séparation des églises et de l'Etat qui fonde le principe de laïcité, garantit la liberté de conscience et la neutralité de l'espace public, place la religion dans la sphère privée, assure l'égalité de droit et met la République à l'abri du communautarisme. Rappelons aussi que ceux-ci se nourrissent de la réduction des droits sociaux notamment et de l'affaiblissement des services publics de proximité. Permettez-nous donc d'exprimer ici de fortes réserves sur les orientations annoncées, au regard des principes de laïcité, qui impliquent que toutes les religions restent à la porte des écoles, et ce sans en cibler aucune en particulier, et que celles-ci restent « les asiles inviolables où ne pénètrent pas les querelles des hommes » comme le stipule la circulaire de Jean Zay du 31/12/36 citée par le Président de la République lors de ses vœux.

La mise en place d'une réserve citoyenne, permettrait de recourir à des bénévoles tout comme à des associations très diverses, y compris religieuses, comme nous l'avons parfois vu pour animer les activités liées aux nouveaux rythmes scolaires Au-delà, cela pose le problème du « statut » de ces bénévoles... et du travail gratuit! Mais nous avons une question précise.

La rectrice de l'académie de Rouen a adressé une note aux chefs d'établissement du secondaire dans laquelle on peut lire « des initiatives d'intervention ont été signalées au Recteur, tant de députés que de représentants de la presse régionale ou des cultes confessionnels. Un courrier vous parviendra prochainement pour vous en préciser les modalités ».

Comment devons-nous comprendre cette phrase ? S'agit-il d'autoriser de telles interventions ? Cela fait-il partie des initiatives prévues dans le cadre des assises ?

Ce serait à l'évidence contraire à la laïcité. Quelle est la position du ministère quant à l'intervention de représentants politiques et de représentants des cultes dans les établissements scolaires ?

A ce jour la prérentrée demeure fixée au 28 août, ce qui suscite un mécontentement croissant chez nos collègues. Nous souhaitons un engagement du ministère, pour que celle-ci ait lieu le 1° septembre.

Par ailleurs, nous souhaiterions avoir un certain nombre d'informations sur la suite qui est donnée quant à la création d'une filière professionnelle dans l'enseignement supérieur destiné aux bacheliers professionnels. Nous souhaitons avoir des éléments d'éclaircissement sur les travaux menés par M. Christian LERMINIAUX qui a reçu une lettre de mission pour mettre en œuvre cette nouvelle filière professionnelle sous l'appellation de SPS, Section Professionnelle Supérieure, qui déboucherait sur un BPS, Brevet Professionnel Supérieur. Nous nous interrogeons donc non seulement sur les contenus mais sur l'opportunité de la création d'un nouveau titre à coté voire concurrent du BTS. Nous souhaitons donc être éclairés sur les tenants et aboutissants de cette logique, qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences sur les conditions d'exercice des PLP notamment.

Nous souhaitons également alerter sur certains frais de déplacement au titre de l'année 2013-2014 qui ne sont toujours pas payés. De plus, malgré la jurisprudence, de plus en plus les frais de déplacement des titulaires sur zones de remplacement entre leur établissement de rattachement et leur établissement d'exercice ne sont pas payés. D'autre part, le logiciel ARIA utilise un mode de calcul qui minimise les distances réellement parcourues Nous demandons que des consignes soient données au niveau ministériel.

Enfin sur un tout autre plan nous avons une question concernant les congés de formation professionnelle qui découle de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et du décret Fonction Publique de l'Etat. Nos structures nous font remonter des difficultés dans les académies et départements.

Nous rappelons que l'enveloppe qui doit être attribuée correspond à 0,20 % du montant des crédits affectés aux traitements bruts et aux indemnités inscrits au budget du ministère ou de l'établissement public considéré : le projet de budget, sauf erreur ne couvrait pas ce montant. Nous demandons donc que soient fournies au CTM l'ensemble des données concernant les attributions prévues, corps par corps, au titre de cette année scolaire.

Je vous remercie par avance de vos réponses.